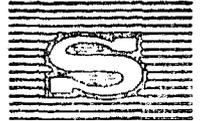


NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



UNIVERSITY

2013 1/79



Distr.
GENERALE

S/13057
29 janvier 1979

ORIGINAL : FRANCAIS

NOTE VERBALE DATEE DU 29 JANVIER 1979, ADRESSEE AU PRESIDENT
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LA MISSION PERMANENTE DE L'ALGERIE
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

La Mission permanente de la République algérienne démocratique et populaire auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments à Monsieur le Président du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies et a l'honneur de lui transmettre ci-joint un message qui lui est adressé par S. Exc. Monsieur Abdelaziz Bouteflika, ministre des affaires étrangères de la République algérienne démocratique et populaire.

La Mission permanente de la République algérienne démocratique et populaire auprès de l'Organisation des Nations Unies vous prie de bien vouloir faire distribuer ce message comme document du Conseil de sécurité.

Annexe

Lettre datée du 28 janvier 1979, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires
étrangères de l'Algérie

Le mois dernier, alors que l'Algérie était profondément préoccupée par l'état de santé du président Boumediene, je portais à votre connaissance que le 10 décembre 1978, à 22 h 30, un avion étranger volant à basse altitude au-dessus de la mer, avait largué, à 1,500 km des côtes algériennes, précisément au sud du cap Sigli, à environ 150 km à l'est de la capitale, une quantité importante d'armes, de munitions et d'explosifs.

Les services de sécurité, aussitôt alertés par la population, avaient récupéré toute la cargaison. L'enquête avait établi, d'une manière certaine et indiscutable, l'identité de l'aéronef. Il s'agissait d'un avion militaire marocain de type Hercules C.130. L'opération de parachutage avait été organisée et exécutée à partir du Maroc par les services de la Direction générale des études et documentation placés sous la direction du colonel major Dlimi. Le colonel Harchi, assisté du lieutenant-colonel Hosni Mostefa et du capitaine Hassen, avait été chargé de réaliser cette opération. Le C.130 marocain, avec son chargement, avait quitté la base de Kenitra le dimanche 10 décembre 1978 à 19 h 45 pour la verticale du cap Sigli.

Cette agression préméditée et exécutée par les autorités marocaines constituait une atteinte grave à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de notre pays et une violation flagrante de la Charte de l'Organisation des Nations Unies. Elle représentait une sérieuse menace pour la sécurité de la région ainsi qu'un danger pour la paix internationale.

Le Gouvernement algérien, légitimement préoccupé par cette violation caractérisée de son territoire et par cette atteinte à la souveraineté nationale, dénonçait vigoureusement cet acte d'agression et élevait la plus énergique protestation. Aujourd'hui, alors que l'Algérie porte toujours le deuil du président Houari Boumediene, et que se tiennent les assises du quatrième Congrès du Front de libération national, j'ai, une fois de plus, le pénible devoir d'attirer votre attention sur la responsabilité des autorités marocaines dans les tentatives criminelles dont la population algérienne de Maghnia a été l'objet le 26 janvier 1979.

En effet, le 26 janvier dernier, c'est-à-dire à la veille de l'ouverture du quatrième Congrès du FLN, 17 personnes ont été blessées à Maghnia, par l'explosion d'un engin muni d'un système de détonation électrique déposé par un ressortissant marocain agissant à l'instigation des autorités marocaines. Le même jour, une malette contenant de l'explosif, trois grenades et un détonateur était découverte dans la gare routière d'Oran. Enfin, le 28 janvier 1979, un ressortissant marocain, porteur d'une bombe munie d'un système d'allumage sophistiqué, a été arrêté à Maghnia par les services de sécurité. L'intéressé a reconnu qu'il avait été chargé par les services marocains d'accomplir un acte criminel.

L'Algérie attire, encore une fois, l'attention de la communauté internationale sur les conséquences inévitablement graves qui pourraient découler de la répétition de tels actes de provocation et de violence qui font d'ailleurs suite aux menaces répétées de violation de ses frontières nationales proférées régulièrement par le Maroc.

Le Maroc ne cesse, par ailleurs, au mépris de la morale internationale, des résolutions de l'OUA, de l'ONU et des non-alignés, de s'opposer par la force au droit légitime du peuple sahraoui à l'autodétermination et à l'indépendance, tout récemment encore, confirmé d'une manière solennelle par l'Assemblée générale des Nations Unies. Ainsi, le Maroc qui n'a cessé d'entraver les efforts de tous vers l'apaisement et la recherche d'une solution juste et durable de ce problème, que les peuples de la région et la communauté internationale tout entière appellent de leurs vœux, s'engage aujourd'hui dans une nouvelle aventure estimant sans doute que les circonstances que vit actuellement le peuple algérien pourraient lui permettre de porter impunément atteinte à sa souveraineté et aux acquis de sa révolution.

En dénonçant aujourd'hui avec une extrême vigueur l'attitude du Gouvernement marocain, j'en appelle à vous, Monsieur le Président, pour que notre Organisation soit dûment informée de ces faits, des circonstances dans lesquelles ils se sont produits et des conséquences dangereuses qui peuvent en découler.

L'Algérie, pleinement consciente de ses responsabilités à l'égard de la liberté de tous les peuples de la région, en particulier du peuple sahraoui, et des liens indéfectibles de fraternité qui la lient au peuple marocain, se réserve le droit de prendre en pleine légitimité, toutes les mesures adéquates pour défendre sa souveraineté nationale et la sécurité de ses citoyens.

En tout état de cause, je voudrais, de nouveau, vous réitérer ma confiance pour toutes les mesures appropriées que, sans préjudice de l'application du droit à l'autodétermination du peuple sahraoui, vous jugerez nécessaire de prendre afin de contribuer à la sauvegarde de la paix et de la stabilité dans la région.

Alger, le 28 janvier 1979

Le Ministre des affaires étrangères de la
République algérienne démocratique et
populaire

(Signé) : Abdelaziz BOUTEFLIKA